



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du dix juillet deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Daniel MARCONNET, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Madame Joëlle CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Gilles DEVICQ, Monsieur Rudy BESSARD, Monsieur Jean-Claude ABADIE

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Daniel MAHE à Madame Monique BARRIERE, Madame Nicole MANGOT à Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Philippe CHANABAUD à Monsieur Jean-Claude ABADIE

Absente excusée : Madame Isabelle ANCEL

Absents : Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Sylvain FLOGNY, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE

Date de la convocation : 10/07/2023	Nombre de votants	17
Nombre de membres afférents	Bulletins blancs	00
au Conseil Municipal :	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	Suffrages exprimés	17
Nombre de membres présents	Pour	17
Nombre de procuration	Contre	00

23.46 - VIE DES ECOLES - Mise en œuvre d'activités sportives et artistiques pendant la pause méridienne des écoles Jean de La Fontaine et Jean Ferrat pour l'année scolaire 2023/2024 - Convention avec les associations partenaires

Depuis plusieurs années, le Conseil Municipal a décidé de conventionner avec des associations locales, pour la mise en œuvre d'activités sportives et artistiques pendant la pause méridienne, auprès des élèves des écoles maternelle Jean de La Fontaine et élémentaire Jean Ferrat.

Ce dispositif a été plébiscité tant par les enfants que par la communauté éducative (enseignants, personnels en charge de la surveillance interclasse) : outre la découverte de nouvelles pratiques sur le temps périscolaire, permettant aux enfants de varier leurs activités sur le temps du midi, mais aussi de leur faire découvrir de nouvelles disciplines qu'ils peuvent ensuite pratiquer au sein des associations, cette initiative permet de « désengorger » la cour, et pacifier le temps de récréation sur la pause méridienne.

Enfin, cette opération favorise la promotion des activités sportives proposées par une partie du tissu associatif marsellois.

Face à ce succès, il est envisagé de renouveler le partenariat avec plusieurs associations sur l'année scolaire 2023/2024.

AR Prefecture

017-21109220-20230618-SEL12345-DE
L'accès aux activités est toujours gratuit
Reçu le maternelle et 12h-13h20 en élémentaire.

pour les enfants, et proposé sur les créneaux 12h-12h45 en
Les enfants sont libres d'y participer ou non.

Ecole maternelle :

- Judo toute l'année, jeudi et vendredi - convention avec l'association Judo et Jujitsu de Marsilly ;
- Chant toute l'année, chaque mardi - convention avec l'association La clé des chants.

Le dispositif sera complété par Lire et Faire Lire, d'octobre à juillet, chaque jeudi ; la convention est en cours d'élaboration et sera présentée au Conseil Municipal du mois de septembre.

Ecole élémentaire :

- Basket toute l'année, lundi, mardi, jeudi et vendredi - convention avec l'association La Ruche Basket
- Judo toute l'année, lundi, mardi, jeudi et vendredi - convention avec l'association Judo et Jujitsu de Marsilly ;
- Football : 7/09 au 5/10 - chaque jeudi - convention avec l'association l'Avenir Sportif de la Baie.

Le dispositif sera complété par une initiation au Taïchi du 5/10 au 21/12, chaque jeudi ; la convention est en cours d'élaboration et sera présentée au Conseil Municipal du mois de septembre.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie des Ecoles, Enfance et Jeunesse du 27 juin 2023,

Vu les conventions à intervenir avec les associations pour la mise en œuvre d'activités sportives et artistiques pendant la pause méridienne des écoles maternelle et élémentaire, pour l'année scolaire 2023/2024,

Considérant l'intérêt de permettre aux enfants de découvrir de nouvelles disciplines sur le temps périscolaire, et de promouvoir l'action des associations locales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve l'organisation d'animations sportives et artistiques sur la pause méridienne des écoles Jean de La Fontaine et Jean Ferrat, pendant l'année scolaire 2023/2024, selon les modalités exposées ci-dessus ;
- Approuve les conventions à intervenir avec les associations La Ruche Basket, La Clé des Chants, Judo et Jujitsu de Marsilly, et Avenir Sportif de la Baie ;
- Autorise Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Adjointe déléguée à la Vie des Ecoles, à signer les conventions ci-annexées.

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 19 juillet 2023

Le Maire,
Hervé PINEAU



Le Secrétaire,
Franck COUDRAY